

EOLIEN A ACIGNE
ILLE-ET-VILAINE

-

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONCERTATION
DU 11 AVRIL 2018



P&T TECHNOLOGIE SAS
groupe energiequelle

Document rédigé par Quelia, concertant mandaté par P&T Technologie

➡ Participants et intervenants	2
☒ INTRODUCTION ET RAPPELS	3
☒ IMPLANTATION DE 3 EOLIENNES	4
☒ ENVIRONNEMENT SONORE	4
☒ ETUDES PAYSAGERES	6
☒ AMENAGEMENT DES EOLIENNES ET ACCES	8
☒ AUTRES PROJETS EOLIENS	8
☒ ETAPES A VENIR	8
☒ INTERVENTION DE VENT CONTRAIRE ACIGNE 35	9
☒ L'EOLIEN EN BRETAGNE PAR SES HABITANTS ET SES TERRITOIRES	9
☒ PARC EOLIEN PARTICIPATIF	9
☒ CONCLUSION	10
☒ ANNEXES – 7 PHOTOMONTAGES	11

➔ Participants et intervenants

Près de 40 personnes ont participé à la réunion.

Conseil municipal d'Acigné

Olivier DEHAESE, Maire
Robert RUBION, Adjoint délégué à la santé
Jacques VANMAERCKE, Conseiller municipal
Dominique THOREAU, Conseiller municipal

Communes voisines

Noyal-sur-Vilaine – Gilles BRIZAY, Conseiller municipal
Liffré – Claire BRIDEL, Conseillère municipale
Thorigné-Fouillard – Priscilla VALLEE, adjointe à l'environnement

Associations

Courants Alternatifs - Michel FRANGEUL et Hélène POIRIER
IVINE – Arnaud COCHET
Acigné Autrefois - Sophie DEMEAUTIS et Alain RACINEUX
Mains Vertes Acignolaises - Jacques VANMAERCKE
Vent Contraire Acigné 35 – Christophe PRIME
Certains représentants de l'association Vent Contraire Acigné 35 se sont présentés sans avoir confirmé leur participation au préalable et ont été invités à prendre part à la réunion.

Autres organismes

ONF – Mickaël MONVOISIN
FDSEA - Frédéric SIMONNEAUX

Riverains et habitants

François BOURDON, riverain
Kévin CHALMEL, riverain**
Grégoire COLLOC, riverain
Catherine DELSARTE, habitante d'Acigné*
Marie-Hélène GUIET, habitante d'Acigné*
Mme GUILME, riveraine**

Fabien GUNTZ, habitant d'Acigné*
Gérard HAMEL, riverain
Chloé H., riveraine**
Guy et Lysiane LAVILLE
Véronique LE RENARD, habitante d'Acigné*
Benoît L., riverain**
Manuel NOUVEL, riverain
Olivier PANNETIER, riverain
Claude ROCHE, riverain
Dominique TALIDEC, habitante d'Acigné**
Vincent TRELUYER, riverain

Propriétaires fonciers – exploitant agricoles

Ludovic GORIEU
Raymond DORIEU
Pierre LAMOUREUX

Porteur du projet - P&T Technologie

Lénaïg CANDALH, chargée de projet
Christophe BIGER, chargé de projet

Animation

Constant DELATTE, Quelia, mandaté par P&T Technologie

Etaient excusés

M. REICHERT, Acigné; Mme JUBAULT-CHAUSSE, Thorigné-Fouillard ; M. DELAHAYE, Acigné Autrefois ; Mme AUBREE, riveraine ; M. CHEVREL, riverain.

N.B. : Toute personne en ayant préalablement fait la demande a été invitée par email à participer à cette réunion.

* * Par ailleurs ayant indiqué être aussi membre de l'association Courants Alternatifs

** Par ailleurs ayant indiqué être aussi membre de l'association Vent Contraire Acigné 35

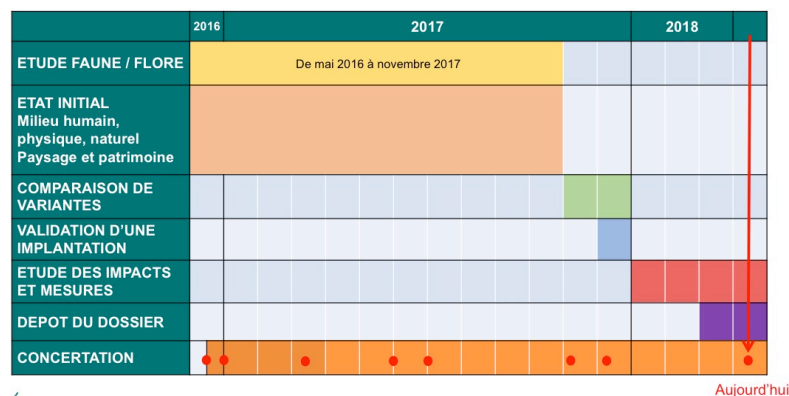
Ce compte-rendu synthétique inclut des diapositives présentées et un résumé des discussions.

Introduction et rappels

M. Delatte rappelle que l'ordre du jour consiste à présenter l'implantation retenue pour le parc éolien d'Acigné, suite aux études réalisées et présentées par P&T Technologie au rythme des 7 réunions précédentes.

Mme Candalh rappelle le calendrier de l'enchaînement des réunions de concertation autour du projet et notamment la précédente réunion qui a permis de présenter les quatre différents scénarii d'implantation d'éoliennes (cf. compte-rendu de la réunion du 29 novembre 2017¹) qu'elle présente à nouveau.

Planning du développement du projet



Mme Candalh souligne l'importance que joue la séquence Eviter – Réduire – Compenser au regard des enjeux identifiés par l'état initial dans le choix de l'implantation des éoliennes.

Séquence ERC sur le milieu naturel

Mesures d'évitement :

- zones humides et des boisements (habitats de nidification des oiseaux)
- la proximité avec le cours d'eau du Chevré (corridor écologique)
- éviter les travaux durant les périodes sensibles pour la faune patrimoniale

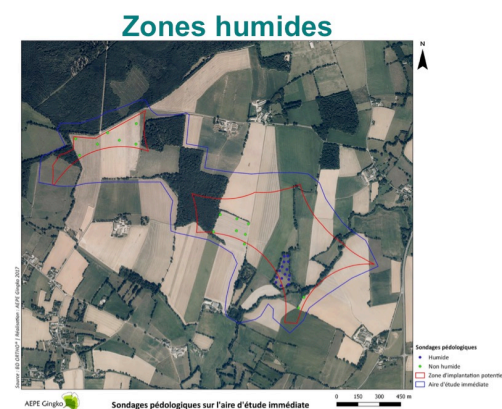
Mesures de réduction:

- réduire les risques de collision pour les chiroptères
 - > éloigner autant que possible les éoliennes des haies
 - > élever la hauteur des éoliennes pour s'éloigner de la canopée de la Forêt de Rennes
 - > mise en place d'un bridage pour les 3 éoliennes

Mesures de compensation:

- si destruction de boisement, de haies -> replantation à l'équivalent au minimum

Des cartes illustrent les enjeux faune et flore¹ et la prise en compte des zones humides², où il n'est pas interdit d'implanter des éoliennes mais les enjeux environnementaux à prendre en compte sont élevés.³



¹ <http://acigne.eolien.bzh/reunion-de-concertation-eolien-acigne-29-nov-2017/>

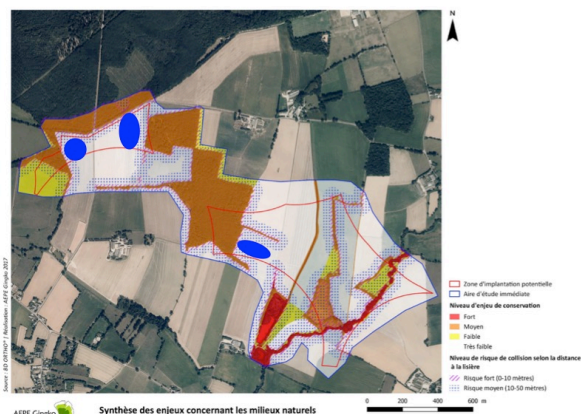
² M. Delatte mentionne un mail reçu de M. Reichert (élu d'Acigné) qui déconseille l'implantation d'une éolienne au Pont au Fèvre, à proximité du cours d'eau (chiroptères et avifaune).

³ M. Dehaese précise que la commune vient de terminer un inventaire des cours d'eau.

☒ Implantation de 3 éoliennes

L'implantation retenue par P&T Technologie en superposant tous les paramètres, y compris celui de la disponibilité du foncier, permet à Mme Candalh de présenter l'implantation de 3 éoliennes.

Implantation retenue – 3 éoliennes



Mme Candalh précise que, dans la logique du travail itératif pour la conception d'un parc éolien, le prochain passage d'un géomètre permettra de préciser l'implantation exacte de chacune des 3 éoliennes dans les zones matérialisées en bleu sur la carte. Suite à la question d'un participant, il est précisé que la distance minimum de 500 mètres aux habitations est mesurée par la réglementation à partir du mât (partie extérieure du mât) des éoliennes.

☒ Environnement sonore

La réglementation applicable en terme d'impact sonore des éoliennes est rappelée en préambule

Conformité à la réglementation en vigueur et au projet de norme

Niveau de bruit ambiant	Emergence admissible pour la période 7h - 22h	Emergence admissible pour la période 22h - 7h
Supérieur à 35 dB(A)	5 dB(A)	3 dB(A)

Arrêté du 26 août 2011 relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent - section 6 - Articles 26 à 31.

Les analyses du bruit résiduel, mesuré en mai 2017, et les caractéristiques des éoliennes envisagées montrent que les seuils réglementaires seront respectés en période de jour, pour toutes les vitesses de vent, au droit de toutes les habitations.

En période de nuit, du fait d'un environnement sonore plus calme, un plan de bridage (ralentissement forcé qui réduit, sans l'arrêter, la vitesse de rotation des pales et donc les émissions sonores) est nécessaire en fonction des vitesses du vent. Le tableau présenté montre les différents modes (mode 1 peu ralenti à mode 7 très ralenti) de conformité pour un modèle d'éoliennes (Nordex 117) sachant que 4 autres modèles d'éoliennes sont étudiés selon la même méthode : caractéristiques sonores, modes de bridage et performances de production électrique.

Simulations acoustiques Exemple de la N 117

Plan de fonctionnement de jour

JOUR (7h - 22h)		Fonctionnement standard - Nordex- 3MW - 120m de hauteur nacelle						
Eolienne	3 m/s	4 m/s	5 m/s	6 m/s	7 m/s	8 m/s	9 m/s	10 m/s
E1	mode standard	mode standard	mode standard	mode standard	mode standard	mode standard	mode standard	mode standard
E2	mode standard	mode standard	mode standard	mode standard	mode standard	mode standard	mode standard	mode standard
E3	mode standard	mode standard	mode standard	mode standard	mode standard	mode standard	mode standard	mode standard

11 km/h

22 km/h

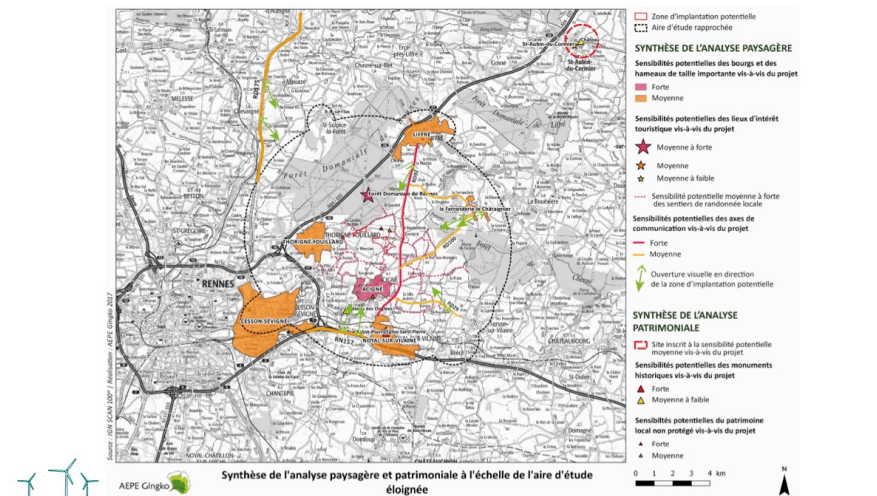
36 km/h

Plan de fonctionnement optimisé de nuit

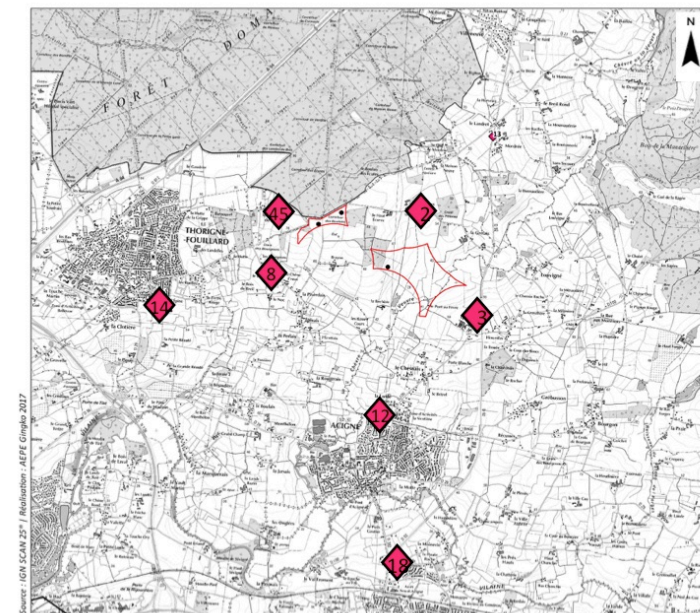
NUIT (22h - 7h)		Fonctionnement optimisé - NORDEX N 117 - 3MW - 120m de hauteur nacelle						
Eolienne	3 m/s	4 m/s	5 m/s	6 m/s	7 m/s	8 m/s	9 m/s	10 m/s
E1	mode standard	mode standard	mode 5	mode 6	mode 7	mode 6	mode 6	mode 6
E2	mode standard	mode standard	mode 6	mode 2	mode 6	mode 4	mode 2	mode 1
E3	mode standard	mode standard	mode 3	mode 6	mode 7	mode 7	mode 6	mode 4

Etudes paysagères

Mme Candalh rappelle les enjeux paysagers sur une carte.



Elle précise que c'est la paysagiste qui préconise, à partir de cette étude, les points de vue des photomontages nécessaires. Sont présentés sur la carte suivante l'emplacement de 7 photomontages (losanges rouges) réalisés avec la silhouette et le gabarit des éoliennes N117 (180 mètres de hauteur en bout de pales). A ce sujet une interrogation d'un participant porte sur le lieu dit les Ruelles – Tertre Rouge à Thorigné-Fouillard⁴.



- Zone d'implantation potentielle
- Variante 1
- Photomontages utilisés pour illustrer la variante 1

⁴ Réponse apportée a posteriori par Mme Candalh : Après vérification, il apparaît que le Tertre Rouge ou les Ruelles présentent une sensibilité normale. Or, dans la mesure où les hameaux l'Epine (photomontage n°14), le Breil (photomontage n°8) et Les Ruelles / le Tertre Rouge sont à la même altitude, une simulation paysagère aux Ruelles ou au Tertre Rouge n'a pas été jugée pertinente par la paysagiste, c'est pourquoi elle n'est pas prévue.

7 photomontages sont présentés :

- depuis le Lieu dit Le Bas Ecures
- depuis le Lieu dit Epargé
- depuis le lieu dit le Breil
- depuis les Landes de Billé
- depuis le Triptik
- en sortie est du bourg de Thorigné Fouillard
- depuis le parvis de l'Eglise de Noyal-sur-Vilaine

Suite à des interrogations sur les lieux de prise de vue des photomontages, Mme Candalh prévoit de diffuser aux participants la carte des photomontages (45 points de vue différents).⁵

Les 7 photomontages sont présentés en plus grand format en annexe p. 10 à 17.

Lieu-dit Le Bas Ecures



Lieu-dit Épargé



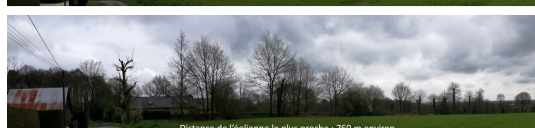
Distance de l'éolienne la plus proche : 1,3 km environ

Lieu-dit Le Breil



Distance de l'éolienne la plus proche : 920 m environ

Lieu-dit Les Landes de Billé



Distance de l'éolienne la plus proche : 760 m environ

La salle Le Triptik



Distance de l'éolienne la plus proche : 2 km environ

Sortie du bourg de Thorigné-Fouillard



Distance de l'éolienne la plus proche : 2,4 km environ

Parvis de l'Eglise de Noyal-sur-Vilaine



Distance de l'éolienne la plus proche : 5 km environ

⁵ La carte est envoyée aux participants lors de la diffusion par email du présent compte-rendu.

☒ Aménagement des éoliennes et accès



Mme Candalh présente un plan d'aménagement possible et explique que les constructeurs d'éoliennes ont été sollicités pour étudier aménagements et chemins d'accès aux éoliennes. Il s'agit de déterminer toutes les possibilités de cheminement des grands éléments (notamment les pales) jusqu'aux 3 sites, d'évaluer les éventuels élargissements nécessaires des chemins existants (4 à 5 mètres de largeur requise).

En ce qui concerne le raccordement du parc éolien au réseau électrique local, le tracé sera proposé et réalisé par Enedis qui ne peut être sollicité sur les détails à cet effet qu'après l'obtention par P&T Technologie de l'autorisation d'exploiter le parc éolien.

☒ Autres projets éoliens

Il est question d'un projet, porté par un autre développeur éolien dans la forêt de Rennes, à Liffré, mais selon les informations disponibles il n'y a pas eu d'accord de l'ONF pour son développement. Mme Candalh explique que lors de l'évaluation des impacts d'un projet éolien il est demandé de prendre en compte les effets cumulés avec d'autres projets (notamment pour les photomontages par exemple) : la DDTM, sollicitée à cet effet, n'a mentionné aucun projet à prendre en compte.

☒ Etapes à venir

Les porteurs du projet présentent les étapes à venir pour un dépôt de la demande d'autorisation auprès des services de l'Etat prévu à l'automne 2018. Au préalable une rencontre aura lieu avec les services de l'Etat (DREAL,

DDTM, Architectes des bâtiments de France, Paysagiste conseil, etc.) pour préparer la présentation des variantes d'implantation qui seront déposées (avantages et inconvénients des variations sur la base de l'implantation retenue pour les 3 éoliennes). Ils précisent, en réponse à des questions, que le dossier déposé par P&T Technologie inclura 3

LES ÉTAPES DE LA PROCÉDURE



éoliennes. En réponse à une question sur l'éventualité d'accords fonciers supplémentaires, P&T Technologie précise qu'une nouvelle procédure d'autorisation complète serait alors nécessaire.

Enquête publique et avis des collectivités

Il est précisé que l'Enquête Publique durera 1 mois au minimum mais la procédure (annonce, enquête, avis du commissaire enquêteur dure 3 mois environ).

En ce qui concerne les collectivités, leur avis sera sollicité selon la responsabilité de la compétence urbanisme, A priori cet avis relèvera de Rennes Métropole pour Acigné et Thorigné-Fouillard.

☒ Intervention de Vent Contraire Acigné 35

M. Prime a souhaité prendre la parole au nom de l'association qu'il représente et précise que celle-ci regroupe 200 adhérents et qu'une pétition a regroupé environ 1000 signatures. Il affirme que le projet éolien a pour finalité le gain d'argent tout en nuisant à autrui. Il explique qu'il s'agit de sacrifier un territoire sur l'« *autel financier* » en l'engageant dans une direction très incertaine. Il affirme être convaincu que les éoliennes ne verront pas le jour et engage l'association Vent Contraire Acigné 35 *dans « une lutte implacable contre le projet par tous les moyens y compris juridiques. »* Il quitte ensuite la réunion, suivi d'une dizaine de personnes.

☒ L'éolien en Bretagne par ses habitants et ses territoires

Un film produit par la Région Bretagne est présenté aux participants, il peut être visionné en cliquant sur ce lien :

http://www.bretagne.bzh/jcms/prod_411054/fr/l-eolien-en-bretagne-par-ses-habitants-et-ses-territoires

☒ Parc éolien participatif

L'association Courant Alternatif rapporte avoir rencontré récemment un représentant de Rennes Métropole avec M. Dehaese pour évoquer la possibilité d'un actionnariat public et citoyen du parc éolien. L'association sollicite son réseau pour avancer dans cette direction. M. Dehaese explique qu'une Société d'Economie Mixte est développée par le SDE35, Rennes Métropole et la Caisse des Dépôts et Consignations qui envisage le projet éolien d'Acigné comme une possibilité d'investissement. M. Dehaese ajoute que pour lui une majorité des acteurs publics et des citoyens au capital de ce projet aurait beaucoup de sens, et salue l'action de Courant Alternatif à cet effet. Il invite les acteurs intéressés à se rencontrer à nouveau, toutefois il ajoute qu'il faudra échanger avec P&T Technologie qui privilégiera un actionnariat simple.

Conclusion

M. Delatte clôt la réunion et remercie les participants qui, pour beaucoup, ont été présents aux 8 réunions de concertation depuis septembre 2016.

Il rappelle que les porteurs du projet éolien d'Acigné sont joignables à tout moment directement par email :

acigne@eolien.bzh

Que Quelia, concertant mandaté par P&T Technologie, est joignable par email directement aussi :

concertation.acigne@eolien.bzh

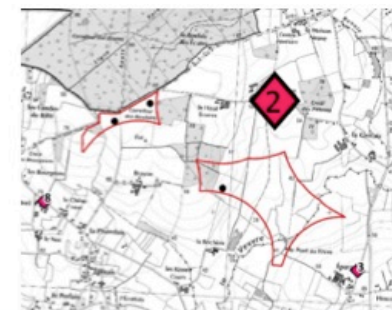
Et que le site internet sera mis à jour régulièrement par P&T Technologie :

<http://acigne.eolien.bzh>

☒ Annexes – 7 photomontages

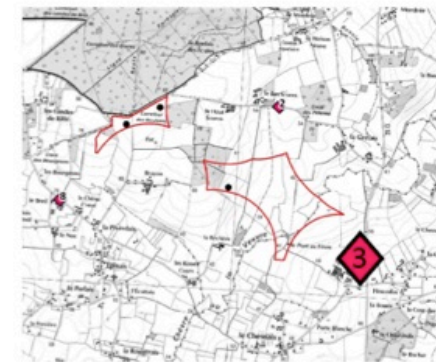
Pour chacun des photomontages suivants, les 3 éoliennes visibles sont des N117 de 180 mètres de hauteur en bout de pales (mât de 120 mètres et pale de 58,5 mètres). Une carte présente le lieu de prise de vue du photomontage et les photos présentent selon les cas : une vue panoramique et une vue rapprochée, et, dans les cas où elles sont peu visibles, une vue filaire (où la silhouette des éoliennes est surlignée en bleu pour une meilleure visibilité).

Lieu-dit Le Bas Ecures



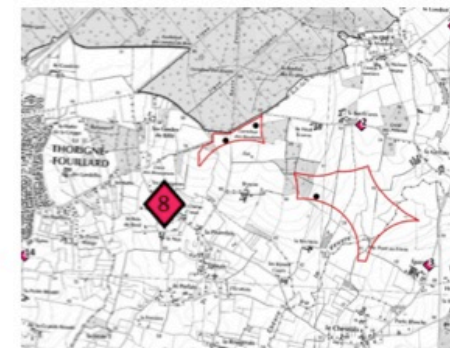
Distance de l'éolienne le plus proche : 850 m environ

Lieu-dit Épargé



Distance de l'éolienne la plus proche : 1,3 km environ

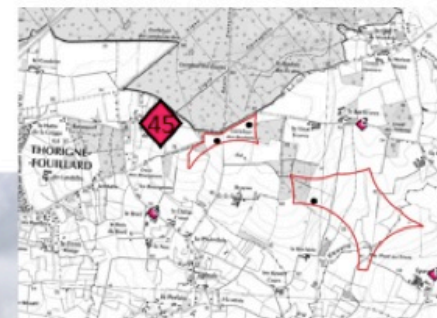
Lieu-dit Le Breil



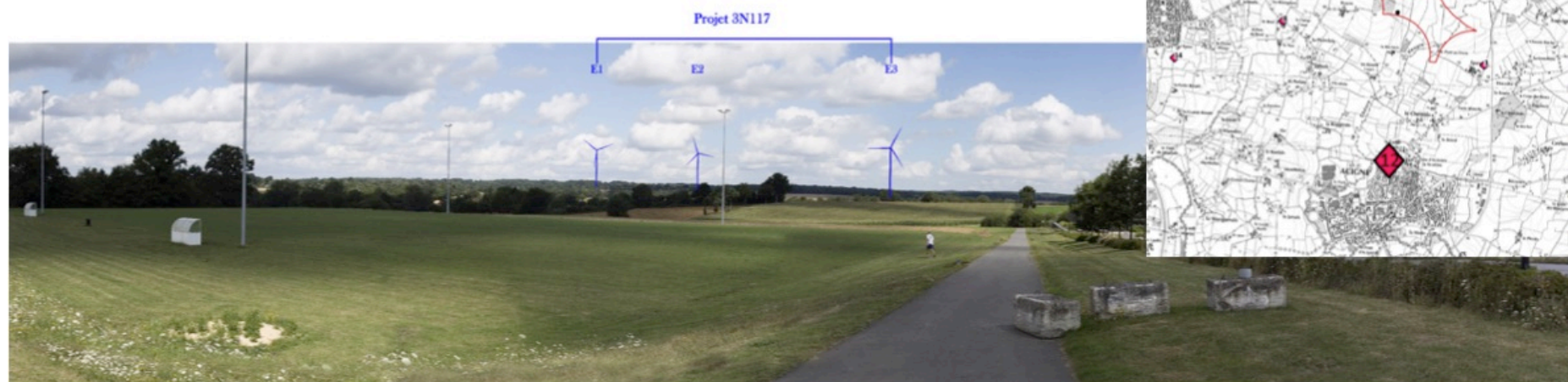
Distance de l'éolienne le plus proche : 920 m environ

Lieu-dit Les Landes de Billé

Projet 3N117

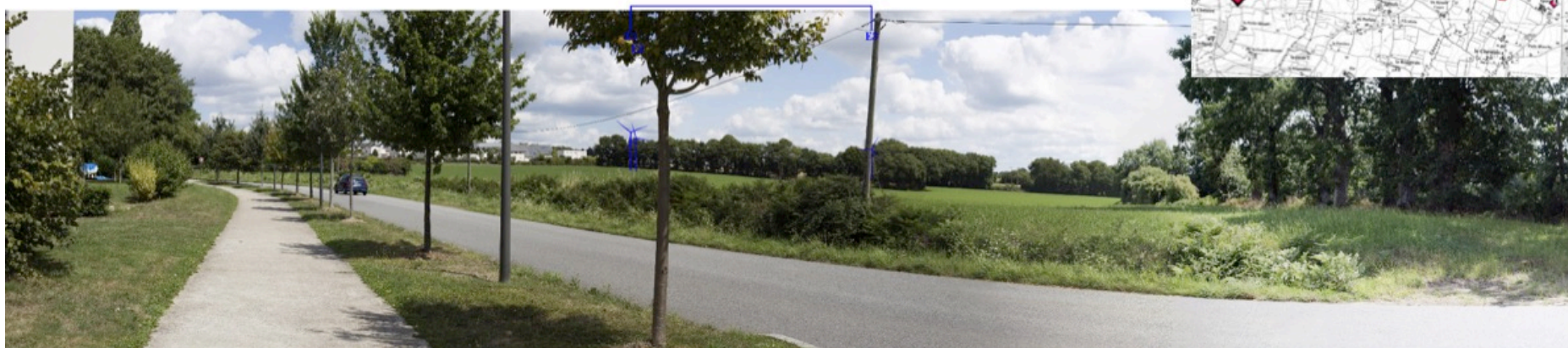


La salle Le Triptik



Sortie du bourg de Thorigné-Fouillard

Projet 3N117



Distance de l'éolienne la plus proche : 2,4 km environ

Parvis de l'Église de Noyal-sur-Vilaine



Projet 3N117

E1 E2 E3



Distance de l'éolienne le plus proche : 5 km environ